

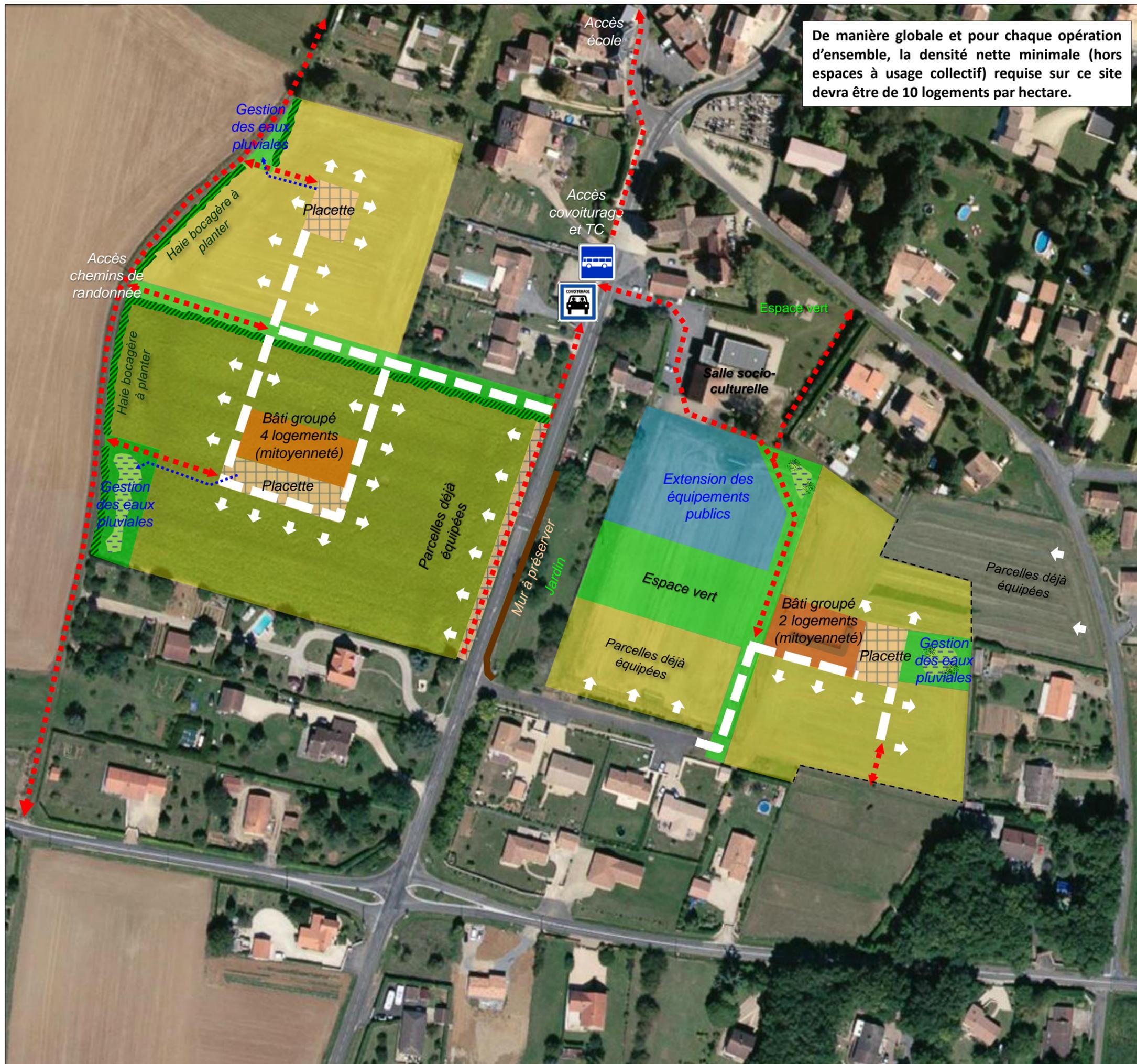
# Commune de Liniers

## Plan Local d'Urbanisme

### Orientation d'Aménagement et de Programmation

« Champ de la Cure »

De manière globale et pour chaque opération d'ensemble, la densité nette minimale (hors espaces à usage collectif) requise sur ce site devra être de 10 logements par hectare.



#### Fonctions et forme bâtie

- Bâti pavillonnaire groupé
- Bâti pavillonnaire
- Fronts bâtis
- Limite d'opération

#### Déplacements

- Voie de desserte structurante
- Principes d'accès individuels
- Liaison piétonne

#### Environnement et cadre de vie

- Espaces publics – Tonalités minérales
- Espaces publics – Tonalités végétales
- Collecte et régulation des eaux pluviales
- Espaces de stockage et d'infiltration des eaux pluviales
- Arbre remarquable ou arbre de très haut jet
- Arbres de moyen jet

Les principes d'organisation de l'espace représentés graphiquement dans cette orientation d'aménagement doivent être pris en compte par les aménageurs dans une logique de compatibilité.

La localisation des éléments est donnée en tant que principe. Ils doivent être intégrés aux projets d'aménagement mais leur localisation peut être modifiée tant que leur fonction n'est pas remise en cause.